



**HANDI
SPORT**

LIGUE
FRANCOPHONE

LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE

69 Avenue du Centenaire

6061 Montignies-sur-Sambre

Tel : 071 10 67 50

Email : info@handisport.be



CMA

Championnats Multisports Adaptés

REGLEMENT GENERAL 2024-2025

VERSION SEPTEMBRE 2024

RENSEIGNEMENTS FÉDÉRATIONS

Ligue Handisport Francophone

Avenue du Centenaire, 69 - 6061 Charleroi

Tel: +32 (0)71.10.67.50

Email: info@handisport.be

www.handisport.be

TABLES DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS FÉDÉRATIONS	2
TABLES DES MATIÈRES	3
Règlement général des Championnats Multisports Adaptés (CMA) – 2024-2025	4
1) INTRODUCTION	4
2) Règlement général	5
2.1 priorités de participation	5
2.2 Inscriptions.....	6
2.3 Communication.....	7

Règlement général – 2024-2025

Des Championnats Multisports Adaptés (CMA)

1) INTRODUCTION

La Ligue Handisport Francophone (LHF) vous remercie d'avance pour le bon comportement éthique positif et respectueux de chacun des participants et/ou accompagnants.

Les championnats Multisports Adaptés (CMA) sont organisés dans le but d'offrir des activités sportives compétitives au public institutionnel. La LHF a la responsabilité d'organiser ces CMA pour permettre à un maximum de personnes de bénéficier de cette offre sportive. Dans un souci de qualité, la LHF est heureuse d'être entourée de personnes d'expérience et d'expertise. Ce groupe de travail, la Commission Technique, conseille la LHF dans l'organisation et le développement de ces CMA.

Si vous avez des questions, vous pouvez à tout moment contacter Mathilde Piette qui se chargera de répondre à vos besoins et/ou de transférer votre demande aux collègues concernés. 0470/85.51.34 – mathilde.piette@handisport.be

Pour toutes questions relatives au terrain ; pour toutes absences et/ou retards, vous pouvez contacter Jean-Paul Semet : 0499/90.51.03 - jean-paul.semet@handisport.be

2) Règlement général

- Les Championnats Multisports Adaptés (CMA) sont organisés de septembre à début juillet.
- Tous les participants doivent être affiliés à la LHF. La LHF décline toutes responsabilités en cas d'accident si le sportif n'est pas affilié à la LHF.
- L'horaire est commun à toutes les journées :
 - Une journée de championnat se déroule de **10h à 15h**.
 - L'heure d'arrivée recommandée est entre 9h15 et 09h45.
 - Le départ de la journée se fera après 15h00.
- ➔ Il est primordial de prévenir en cas d'absence ou de retard (mail ou appel ou message texte)
- ➔ Personnes à prévenir : Jean-Paul Semet : 0499/90.51.03 - jean-paul.semet@handisport.be
- ➔ Nous comptons sur votre ponctualité et votre présence lors de chacune de ses journées.
- Un joueur/une équipe absent(e) sera considéré(e) comme forfait.

2.1 Priorités de participation

- Dès qu'une personne/équipe participe à un championnat, elle deviendra automatiquement "prioritaire" pour sa réinscription au sein du même championnat la saison suivante.
- Toute personne/équipe inscrite sera automatiquement réinscrite la saison d'après.
- Les institutions auront la possibilité de désinscrire leurs membres/équipes pendant une période donnée, et ce avant la réouverture des inscriptions "nouvelles".
- Les institutions auront la possibilité de modifier le nom des personnes qui participent aux championnats pour autant que le nombre d'inscriptions corresponde à celui de la saison précédente (tout en tenant compte des points d'attentions ci-dessous).
- Toute personne/équipe qui est absente lors de 2 journées de championnat se verra automatiquement désinscrite en fin de saison. La priorité de participation sera perdue. Une absence est comptabilisée pour toute absence ou toute arrivée après 10h45.

- Toute personne/équipe qui est en retard lors de 3 journées de championnat se verra automatiquement désinscrite en fin de saison. La priorité de participation sera perdue. Le retard est notifié pour toute arrivée après 10h15.
 - Toute personne/équipe qui accumule 2 retards et une absence se verra automatiquement désinscrite en fin de saison. La priorité de participation sera perdue.
 - Toute désinscription liée aux absences et aux retards entraînera une diminution du nombre d'inscription(s) allouées à l'institution, ce qui entraînera la perte de cette (ces) place(s) dans le quota initial.
- La LHF souhaite favoriser les participants/équipes qui sont en ordre de tenue sportive. Pour ces derniers, un retard sera effacé.

Tous les retards et absences seront notifiés par courriel au club de(s) la personne concernée(s).

2.2 Inscriptions

Toute personne qui souhaite s'inscrire aux CMA doit obligatoirement être affiliée à la LHF.

Un sportif peut participer à MAXIMUM 3 disciplines.

- Du 01 juin au 24 juin : Basculement automatique de tous les sportifs déjà inscrits dans leur discipline/division (par la LHF).
- Du 24 juin au 10 juillet : Les clubs communiquent la confirmation des participations 2024-2025 et notifient éventuellement les modifications/désinscriptions. Coût de participation aux CMA s'élève à 25€ par sportif inscrit. Toute inscription confirmée sera facturée.

Pas de nouvelle inscription possible pendant ce temps. La LHF désinscrira également les sportifs trop souvent absents ou en retard. (voir ci-dessus).

La LHF se permettra également de désinscrire tous les participants pour lesquels aucune réponse ne lui est parvenue.

- Du 22 juillet au 15 août : inscription des nouveaux – dans les championnats avec encore des places disponibles. Le fonctionnement du “premier inscrit – premier servi” sera d'application.
- 15 août : clôture des inscriptions.

2.3 Communication

- Le calendrier, les résultats et les informations pratiques des championnats sont publiés sur le site LHF : [CLIQUEZ ICI](#)
- Diverses communications importantes seront également envoyées par courriel. Afin d'être sûrs de ne pas rater d'informations utiles, nous vous invitons à garder votre plateforme Easyclub en ordre.
- Les règlements/cahiers des charges par discipline sont également disponibles. Ce règlement complète le document spécifique à la discipline.